



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par M. MARIA Roger.

Absent non représenté : Mme SAMPEDRO Nathalie.

*Nb de membres : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2023\_06D : Travaux de confortement d'un passage busé au Raous - Vallon du Monar**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dégâts causés par la tempête Alex lors de son passage des 2 et 3 octobre 2020 qui a notamment emporté le pont construit en 1998 et qui permettait l'accès au quartier du Raous. Il rappelle que cette piste de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) a été réouverte 2 mois après l'événement climatique grâce à l'aide de la FORCE 06 par la mise en place d'un radier provisoire.

La construction d'un ouvrage de franchissement pérenne est apparue indispensable à la sécurisation de l'itinéraire. Aussi, en lieu et place du pont, un passage busé a été créé par la FORCE 06 et il s'agit maintenant pour la commune de le conforter. Il est notamment envisagé de conforter les rives, de réhausser les enrochements des deux côtés en bétonné, de réaliser des enrochements libres, de réaliser une dalle béton de 0.40m d'épaisseur ferrillée et d'injecter du béton sur les enrochements déjà existants.

**Le confortement de ce passage permettra aux riverains ainsi qu'aux service départementaux un accès pérenne et sécurisé à la piste carrossable de DFCI.**

Il présente le projet à l'assemblée et ces travaux sont estimés à 120 000.00 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de confortement d'un passage busé au RAOUS pour un montant de 120 000 € H.T.,

SOLLICITE le DEPARTEMENT des Alpes Maritimes pour une aide la plus élevée possible ... 96 000.00 €

AUTORISE le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 07/03/2023*

*Et publication ou notification du 07/03/2023*



Le Maire

Roger MARIA